

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1891.

(AMENDEMENTS.)

(212)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1891, présenté à la Chambre en février dernier, s'élevait à . . . fr. 15,553,220 »

Le projet amendé monte à . . . fr. 15,523,895 »

Soit une réduction de . . . fr. 29,325 »

qui porte sur divers articles ainsi qu'il résulte des explications ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif . . . fr. 929,700 »

— — — amendé . . . fr. 931,500 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,800 »

Les fonctionnaires et employés du service du personnel de l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises sont chargés du renouvellement des contrôles des états de service des agents de cette administration en province.

Ce renouvellement, qui doit être fait avec le plus grand soin, ne peut être entrepris qu'en dehors des heures ordinaires de bureau.

L'indemnité à allouer est évaluée à 3,600 francs, dont 1,800 francs pour l'exercice 1891 et une même somme pour l'exercice 1892. Il y aura donc lieu de solliciter ces augmentations de crédit à l'article 2 des Budgets de ces exercices, comme charge extraordinaire et temporaire.

ART. 6. — *Matériel.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif . . . fr. 146,100 »

— — — amendé . . . fr. 136,000 »

DIMINUTION. . . fr. 10,100 »

Cette réduction est rendue possible par suite de la mise en adjudication de la plupart des fournitures de bureau, ainsi que de la main-d'œuvre des impressions et des reliures.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Magasin général des papiers.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif fr.	189,140	»
— — — amendé	172,000	»
DIMINUTION. . . . fr.	17,140	»

Le crédit de 189,140 francs se répartissait comme il suit :

a. Papier à timbrer	fr.	106,000	»
b. Papier électoral.		17,000	»
c. Autres papiers de toute espèce.		66,140	»
TOTAL.	fr.	189,140	»

Chacune de ces sommes peut être réduite, savoir :

Celle qui est comprise sous le litt. a. à	fr.	95,000	»
— — — b. à		15,000	»
— — — c. à		62,000	»
TOTAL.	fr.	172,000	»

Comme on le voit, la diminution de 17,140 francs proposée à l'article 7 porte sur les différentes espèces de papier à fournir.

D'après les calculs établis avec la plus grande exactitude possible, on croit pouvoir approvisionner le magasin général des papiers et constituer une réserve suffisante pour parer à toute éventualité au moyen d'un crédit de 172,000 francs.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE
DANS LES PROVINCES.ART. 11. — *Traitements des agents du Trésor.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif fr.	164,800	»
— — — amendé.	163,500	»
DIMINUTION. . . . fr.	1,500	»

L'agence du Trésor de Marche ayant pu être transformée en agence auxiliaire, il en résultera une réduction de dépense de 1,500 francs, formant la différence entre le traitement de l'agent titulaire et l'indemnité allouée au fonctionnaire chargé accessoirement du service de l'agence.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.*

Crédit proposé par le projet de Budget primitif fr.	45,700	»
— — — — — amendé fr.	45,000	»
DIMINUTION. . . . fr.	700	»

Pour les motifs indiqués à l'article précédent, les frais de bureau des agents du Trésor peuvent être réduits de 700 francs.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 28. — *Traitements du personnel du domaine.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	101,565	»
— — — — — amendé	99,880	»
DIMINUTION. . . . fr.	1,685	»

résultant des modifications apportées au cadre et aux traitements des agents ressortissant au service de l'administration des domaines (receveurs, éclusiers, sergents d'eau, etc.).

RÉCAPITULATION.

		Augmentation.	Diminution.
		—	—
ARTICLE 2. fr.	1,800	»	»
— 6.	»		10,100 »
— 7.	»		17,140 »
— 11.	»		1,500 »
— 12.	»		700 »
— 28.	»		1,685 »
		1,800 »	31,125 »
DIMINUTION. . . . fr.	29,325	»	

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de quinze millions cinq cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-quinze francs (15,523,895 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1891.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	1,375,200 "
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	951,500 "	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 "	
4	Frais de tournées.	5,400 "	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'adminis- tration centrale.	2,000 "	
6	Matériel.	158,000 "	
7	Magasin général des papiers.	172,000 "	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 "	
9	Service de la monnaie	12,100 "	
10	Documents statistiques	18,000 "	
CHAPITRE II. ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	165,300 "	208,300
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	43,000 "	
CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. Traitements.	493,350 "	11,865,950 "
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	726,300 "	
15	— des contributions directes, des accises { Traitements fixes	2,159,950 "	
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	
17	— des douanes et de la recherche maritime.	5,112,125 "	
(Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)			
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent.	7,000 "	
19	Suppléments de traitement.	228,000 "	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	30,000 "	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 "	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	543,200 "	
23	Police douanière	5,000 "	
24	Matériel.	201,425 "	
A REPORTER. . . . fr.			13,440,430 "

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	13,440,430 .
	CHAPITRE IV.		
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,200 .	2,029,665 .
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	12,800 .	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,300 .	
28	Traitements du personnel du domaine	99,880 .	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,528,685 .	
30	Matériel.	12,100 .	
31	Dépenses du domaine	33,200 .	40,000 .
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 .	
	CHAPITRE V.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 .	40,000 .
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 .	
	CHAPITRE VI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	3,000 .	3,000 .
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES . . . fr.	»	15,523,895 .